

# Les webinaires Vie asso

à destination des collectivités territoriales  
*Co-organisés État / Région / Mouvement Associatif Centre-Val de Loire*



Conformément aux engagements pris dans la charte régionale d'engagements réciproques qu'ils ont signée en février 2022, l'Etat, le Conseil régional et le Mouvement associatif Centre-Val de Loire proposent des cycles de webinaires sur la vie associative à destination des collectivités territoriales.

**L'objectif est de permettre aux collectivités de mieux connaître les spécificités des associations pour mieux coopérer avec elles et mieux les accompagner. Ces temps permettront de valoriser les bonnes pratiques et de faciliter les échanges d'expériences entre collectivités.**

**Les webinaires  
Vie asso**



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Cycle 3 · L'emploi associatif

13h > 14h30

### 7 - Créer, financer et gérer un emploi quand on est une association

Mardi 4 novembre 2025

- Apports juridiques et présentation d'outils facilitant la gestion de l'emploi
- Présentation de quelques financements publics : Cap'Asso, Fonjep, Emplois ANS

### 8 - Pérenniser voire mutualiser l'emploi quand on est une association

Mardi 2 décembre 2025

- Présentation du DLA (dispositif local d'accompagnement)
- Présentation des groupements d'employeurs
- Témoignages de collectivités territoriales ou d'associations

# Cycle 3 / Webinaire n°7

## Créer, financer et gérer un emploi associatif

**REC ●** Ce webinaire est enregistré



Merci de garder vos micros fermés



N'hésitez pas à poser vos questions dans le chat

# Les webinaires

## Vie asso

### Mots introductifs

**Jean-Michel DELAVEAU** – Président du Mouvement Associatif CVL

**François BONNEAU** – Président de la Région Centre-Val de Loire

**Sophie BROCAS** – Préfète de la région Centre-Val de Loire

# **Au menu de ce webinar**

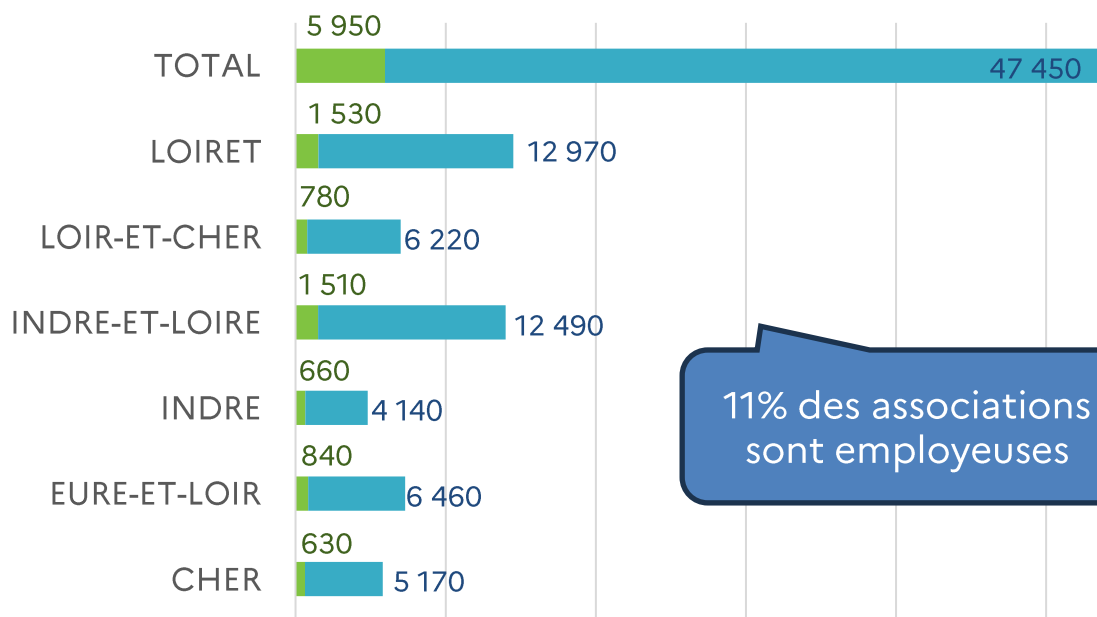
- 1. Quelques chiffres clés et obligations légales**
- 2. Quelques financements publics**
- 3. Accompagnement et outils pour faciliter la fonction employeur**

# Quelques chiffres pour commencer..



Données CVL

## Répartition entre associations employeuses et non employeuses



11% des associations sont employeuses

- Nombre d'associations employeuses
- Estimation nombre d'associations non employeuses

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2023. Traitement R&S.

5 950  
associations employeuses

51,4 % ont moins de 3 salariés  
273 ont plus de 50 salariés

Dans la région

64 740 salariés  
(8,9 % du secteur privé)

1,6 milliard d'euros  
de masse salariale

Un emploi associatif sur deux relève du **secteur social**

*Autres secteurs employeurs :  
Enseignement (10,5 % des associations employeuses),  
sport (6,3%), santé (4,1%), culture (2,3%), etc*

# Vidéo

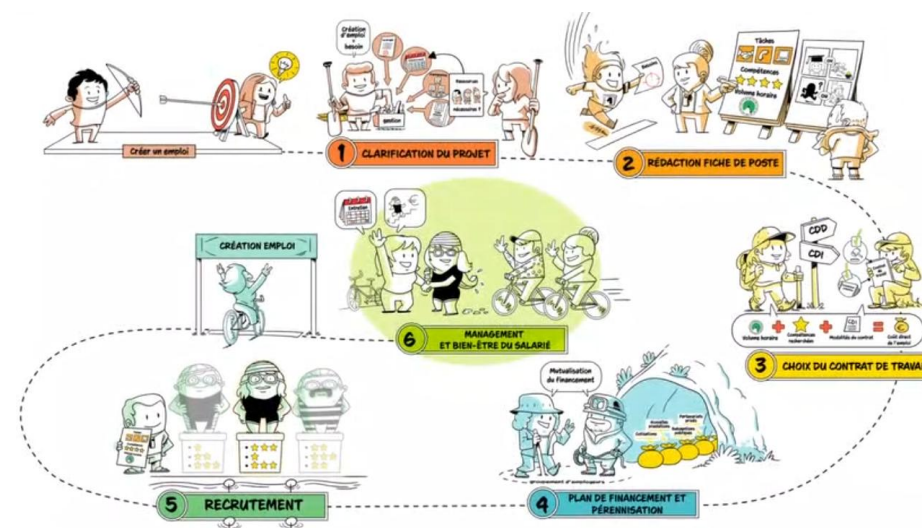
Adeline MORICONI, Déléguée régionale à la vie associative (État)

Vidéo conçue et produite par 5 fédérations sportives  
(canoë-kayak, randonnée pédestre, spéléologie, tir à l'arc et triathlon)  
soutenues et accompagnées par le ministère des Sports

Créer un emploi pérenne  
dans une association sportive ?  
C'est possible !



[www.dailymotion.com/video/x6gbz7b](http://www.dailymotion.com/video/x6gbz7b)



**Les webinaires**  
**Vie asso**

# Les associations sont un employeur comme un autre

- **Les obligations liées à l'employeur**

- ⇒ accueillir, informer, suivre et évaluer le salarié (*entretien individuel d'évaluation, entretien professionnel, suivi des horaires et congés, plan de formation, registre du personnel, etc.*)

- **Les formalités liées à l'embauche**

- ⇒ établir un contrat de travail et les déclarations (Urssaf, les caisses de retraite complémentaire, de prévoyance, OPCA, etc.)

- ⇒ vérifier si l'association relève d'une convention collective

- ⇒ éditer les fiches de paie

**Des questions ?**

**Questions**

**Réponses**

# Financer l'emploi : CAP'Asso

Mona TNIHI, Chargée de mission à la Région

## Associations employeuses

### Objectifs :

Permettre au secteur associatif de développer des services de qualité, des projets viables et pérennes porteurs d'emplois, en offrant à des personnes un emploi à contrat à durée indéterminée.

### L'accompagnement :

Une équipe de conseillers associatifs des réseaux, coordonnés par le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire et agréés par la Région sont habilités à accompagner les associations pour le montage de leur projet. L'accompagnement est obligatoire pour les associations n'ayant jamais sollicité de CAP'Asso.

### Caractéristiques des postes :

Seuls sont éligibles les postes :  
- en contrat à durée indéterminée,  
- à mi-temps minimum

### Caractéristiques de l'aide :

La durée de l'aide est de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable.

### Montant de l'aide :

Il s'agit d'une subvention qui varie de 6 000 € à 60 000 € pour la durée du projet.

### CAP'Asso Handicap :

L'Ambition Solidarité Handicap, votée en décembre 2023 par la Région Centre-Val de Loire, prévoit deux adaptations du dispositif :

- **Volet Emploi** : pour favoriser le recrutement de salarié en situation de handicap : majoration de 20 à 50 % du niveau d'intervention suivant la situation du poste de travail et absence de dégressivité lors du renouvellement.
- **Volet Publics** : pour faciliter l'accès aux activités associatives : majoration de 10 à 30 % du niveau d'intervention pour les projets priorisant la pratique des publics en situation de handicap.



[En savoir plus](#)

# Financer l'emploi : Postes FONJEP

**FONJEP** = Une association de co-gestion (État / collectivités territoriales / associations)

**Objectif** : soutenir l'emploi au service des projets associatifs

**Les collectivités territoriales peuvent y adhérer** et soutenir les associations de leur territoire par son intermédiaire

**Les différentes catégories de Fonjep :**

- Cohésion sociale : FJT, centres sociaux, espaces de vie sociale
- Jeunesse et éducation populaire : associations agréées JEP
- Politique de la ville : associations implantées ou intervenant en QPV
- Guid'Asso : associations labellisées Guid'Asso



# Financer l'emploi : Autres aides sectorielles

L'emploi peut également être financé par des aides **sectorielles** :

- **Emplois ANS** (agence nationale du sport) (cf. webinaire #5)
- **FONPEPS** (Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle)
- ...

**!! Cette liste n'est pas exhaustive.**

# Financer l'emploi : répondre aux tensions de recrutement ?



Véronique CARRÉ, Directrice de la DREETS CVL

Les Geiq - **G**roupement d'**E**mployeurs pour l'**I**nsertion et la **Q**ualification - sont des associations pilotées par des entreprises adhérentes. Ces entreprises s'unissent pour répondre à leurs besoins de recrutement tout en favorisant l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Véritables acteurs de l'inclusion, les Geiq contribuent à renforcer l'emploi au sein des territoires.

Les personnes recrutées par un Geiq vont suivre un parcours composé de **formation professionnelle** (sous contrat d'apprentissage < 25 ans ou contrat de professionnalisation au-delà de 25 ans, de 6 à 24 mois dans un organisme de formation) et de travail au sein d'une des entreprises adhérentes du Geiq.

**Le Geiq propose également un accompagnement des salariés alternants** durant toute la durée du contrat avec pour objectif de permettre **l'accès à l'emploi durable** à l'issue du parcours..

## **Le Geiq : un outil d'entreprise au service des entreprises**

Le Geiq est un outil créé par les entreprises pour faire face à leurs difficultés de recrutement. Adhérer à un Geiq, c'est faire l'expérience d'un recrutement différent grâce à un accompagnement global : de la recherche du candidat au recrutement durable.

# Financer l'emploi : répondre aux tensions de recrutement ?

Véronique CARRÉ, Directrice de la DREETS CVL

## Les avantages pour l'entreprise

- ✓ Un mode de recrutement adapté aux spécificités du poste
- ✓ La possibilité de déléguer la gestion administrative
- ✓ L'accompagnement social, vecteur de réussite des parcours
- ✓ Un risque employeur assumé par le Geiq
- ✓ Un engagement RSE

## Une présence des GEIQ dans tous les départements :

- ✓ 12 GEIQ
- ✓ 16 secteurs d'activité (aide à domicile, agriculture, BTP, multisectoriel, industrie, propreté, transport logistique, sport)

## Un exemple de GEIQ :

- ✓ Adapté aux besoins des associations sportives et des collectivités, le **Geiq Sports et Loisirs en CVL labélisé en 2025** couvre pour le moment le Cher et l'Eure-et-Loir. Il a vocation à intervenir sur l'ensemble de la région.
- ✓ Contact: **Mme Corinne Depardieu** [geiq.cvl@profession-sport-loisirs.fr](mailto:geiq.cvl@profession-sport-loisirs.fr)

Pour toute information sur les possibilités et champs d'intervention des GEIQ en CVL :

- ✓ **Comité régional GEIQ CVL - Mme Agnès Salvadori, déléguée régionale** : [agnes.salvadori@lesgeiq.fr](mailto:agnes.salvadori@lesgeiq.fr)

# Financer l'emploi : Le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail spécifique, à durée déterminée ou indéterminée, **conclu entre un employeur, un apprenti et un centre de formation d'apprentis (CFA).**

L'accès à l'apprentissage est ouvert :

- ✓ à toutes les personnes entre 16 ans et 29 ans
- ✓ et aux personnes en situation de handicap, sans limite d'âge.

**Sa finalité est double :**

- ✓ offrir à l'apprenti une qualification solide et une expérience professionnelle valorisante ;
- ✓ permettre à l'employeur de former un futur collaborateur en adéquation avec ses besoins.

L'apprentissage ne se limite pas à la transmission de compétences techniques :  
il participe à un projet plus large **de professionnalisation, de socialisation et d'inclusion.**

**Ses principaux objectifs sont de :**

- permettre à chacun d'accéder à la qualification quel que soit son parcours initial ;
- renforcer le lien entre la formation et l'emploi ;
- valoriser la transmission intergénérationnelle des savoir-faire ;
- soutenir la compétitivité et l'innovation au sein des organisations

# Les acteurs clés du dispositif

## Les acteurs clés du dispositif :

Le bon fonctionnement de l'apprentissage repose sur un ensemble d'acteurs qui coopèrent tout au long du parcours :

### L'apprenti :

au centre du dispositif, s'engage à suivre les enseignements et à s'impliquer dans les missions confiées

### L'employeur :

qui offre les conditions d'apprentissage et veille à l'encadrement professionnel

### Le maître d'apprentissage :

responsable de la transmission et de l'accompagnement de l'apprenti au quotidien.

### Le CFA :

qui assure la formation théorique et le suivi éducatif.

### Les OPCO

(opérateurs de compétences)

chargés de financer la formation et de conseiller les entreprises.

### Les structures d'accompagnement :

(missions locales, Cap emploi, MDPH, RHIF, etc.)

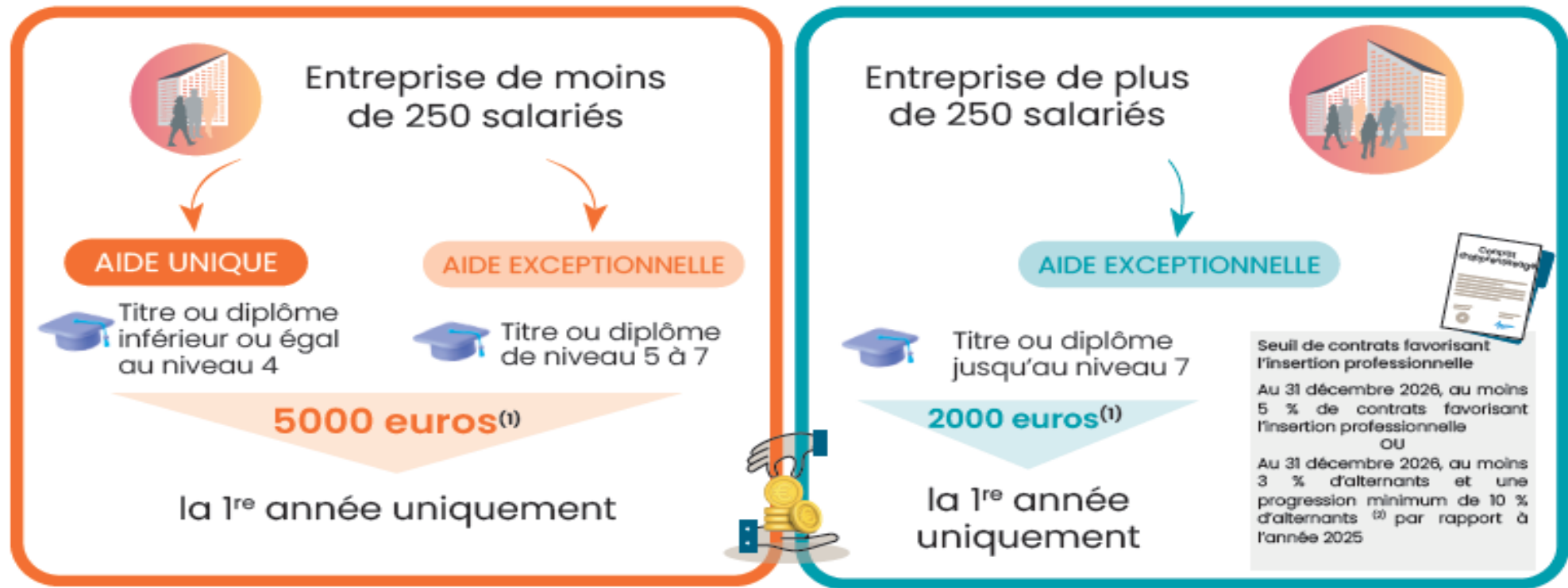
qui soutiennent les jeunes dans leurs démarches d'accès et de maintien en apprentissage.

Cette coopération constitue une véritable chaîne de réussite, où chaque acteur joue un rôle complémentaire

# Aides à l'embauche d'apprentis jusqu'au 31/12/25

## DEUX TYPES D'AIDE POSSIBLES

Sous réserve de ne pas avoir bénéficié précédemment d'une aide à l'embauche d'apprenti pour le même apprenti et pour la même certification professionnelle.



(1) Montant porté à 6 000 euros pour un contrat conclu avec une personne reconnue travailleur handicapé.

(2) ou progression dans les proportions prévues le cas échéant par l'accord de branche.

# Alternance : rémunération et accompagnement des employeurs

Le reste à charge pour l'employeur est généralement moins élevé avec un contrat d'apprentissage, grâce aux **aides financières disponibles**.

Pour évaluer le coût réel du contrat (salaire, aides, exonérations...), les employeurs disposent d'un **simulateur officiel** mis à disposition par le Ministère du Travail.

Cet outil permet :

- de comparer le coût entre apprentissage et professionnalisation,
- d'obtenir une estimation personnalisée selon l'âge du jeune, son niveau de formation et la taille de l'entreprise,
- de visualiser les aides mobilisables en temps réel.

[SIMULATEUR DE CALCUL D'AIDES AUX EMPLOYEURS](#) Étape 1/3 | Portail de l'Alternance

**Des questions ?**

**Questions**

**Réponses**

# Des questions sur le droit du travail ?



Les services de renseignement départementaux en droit du travail CVL sont accessibles par un numéro de téléphone unique :

le **08 06 000 126** (coût d'un appel local)

Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le vendredi : 9h00 à 12h00 -13h30 à 16h.

Les services de renseignements en droit du travail informent, conseillent et orientent les salariés et les employeurs du secteur privé.

Ils apportent des informations juridiques générales relatives au Code du Travail, aux Conventions Collectives et à la Jurisprudence Sociale.

**Les webinaires**  
**Vie asso**

# Accompagnement des associations employeuses

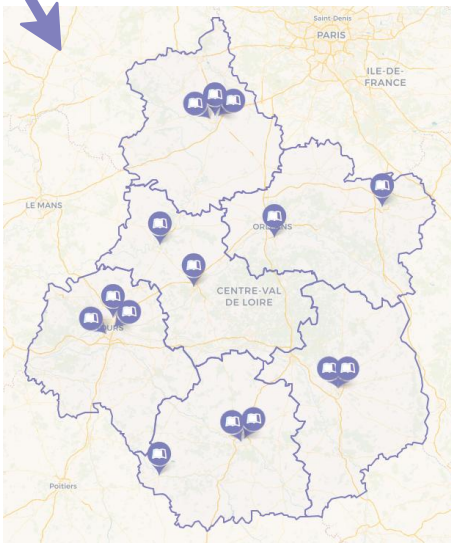


## Guid'Asso

Accompagnement généraliste

Accompagne les associations de **tous secteurs**, sur **tous sujets**, après évaluation de leurs besoins (conseils et suivi adaptés).

Cliquez pour obtenir les coordonnées

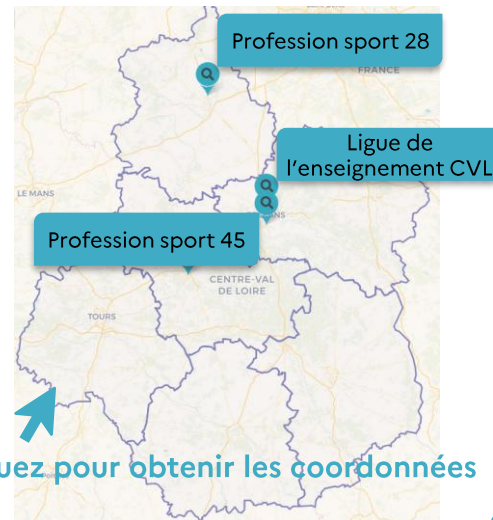


## Guid'Asso

Accompagnement spécialiste

Accompagne les associations sur un **secteur d'activité** ou sur une **thématique particulière** (conseils et suivi adaptés).

⇒ 3 Guid'Asso spécialisés sur les questions d'emploi



Cliquez pour obtenir les coordonnées

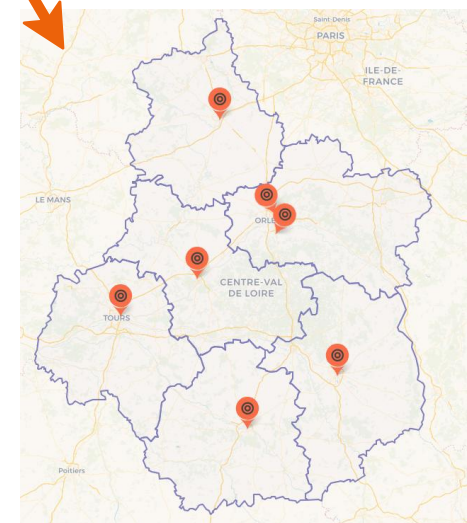


## Guid'Asso

DLA

Accompagne les structures de l'économie sociale et solidaire (dont les associations employeuses) dans leur **développement**.

Cliquez pour obtenir les coordonnées



# Accompagnement des associations employeuses

Cécile BELIN, chargée de mission Mouvement associatif CVL

## Accompagnement à travers le dispositif Cap'Asso (création CDI)

Réseau de 35 conseiller.ère.s Cap'Asso labellisés pour réaliser ce type d'accompagnement.

Réseau coordonné par le Mouvement associatif CVL.

Partie intégrante du réseau Guid'Asso.



- **Accompagnement sur le montage du projet et du dossier Cap'Asso.**
- **Accompagnement sur la structuration de l'association**  
(vie associative + fonction employeur + suivi financier / budgets prévisionnels + pérennisation et ancrage du projet).
- Accompagnement important en particulier pour une 1<sup>ère</sup> demande de Cap'Asso.
- Accompagnement possible dans tous les cas  
(nouvelle demande ou bilan en fin de convention).
- Près de 200 accompagnements Cap'Asso réalisés par an pour les 6 départements.

# Accompagnement des associations employeuses

**Zoom fonction employeur, ce qui est discuté avec l'association lors d'un accompagnement Cap'Asso :**

- **Sa capacité à être employeur**
- Organisation du suivi RH et outils (qui et comment, responsabilité employeur)
- **Information, sensibilisation et préconisations** (convention collective, DUERP / évaluation risques pro, obligation CSE si +10 salariés, suivi temps de travail, fiches de poste, entretiens professionnels, etc.)
- **Réorientation possible vers d'autres dispositifs** (formation des bénévoles, adhésion à un syndicat employeur ou à un réseau associatif, DLA - Diagnostic local d'accompagnement, France Active, etc.).

**Contacts utiles pour être orienté vers un.e conseiller.ère associatif.ve Cap'Asso :**

- Accueil - Belen Lorenzana : 02.38.68.02.36
- Chargée de mission - Cécile Belin : [cbelin@lemouvementassociatif.org](mailto:cbelin@lemouvementassociatif.org)



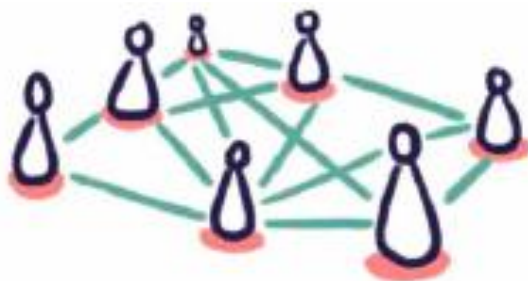
# Accompagnement des associations employeuses

Gaëlle PAYET, directrice Mouvement associatif CVL

Des associations dites « têtes de réseau » qui fédèrent d'autres associations peuvent accompagner leurs adhérents, y compris sur les questions d'emplois.

1 association sur 2 en France fait partie d'un réseau associatif organisé en « tête de réseau » (unions, coordinations, fédérations...).

Les têtes de réseau associatives jouent un rôle crucial dans le tissu associatif en facilitant la collaboration, l'échange d'expériences et le développement de projets communs.



# Accompagnement des associations employeuses

**Soutien pratique :** Les têtes de réseau fournissent des outils pratiques, des services et des formations pour faciliter l'activité des associations ainsi qu'un réseau de soutien en cas de difficultés, sur le sujet de l'emploi (par ex : pour informer sur les aides spécifiques sectorielles) mais pas uniquement.

Il est essentiel pour les associations locales de ne pas rester isolées.  
Dans la région Centre-Val de Loire, plusieurs fédérations, réseaux et structures territoriales et sectorielles sont disponibles pour offrir aide, support et conseils.

Quelques exemples de têtes de réseaux



# Accompagnement des associations employeuses

Programme régional de formations des dirigeant.e.s bénévoles



Co-financé par le Conseil Régional, ce programme permet l'organisation d'environ 1500h de formations chaque année, partout en région, et notamment sur la fonction employeur: la responsabilité juridique, les RH, les procédures d'embauche... Elles sont animées par des réseaux membres du Mouvement associatif. Et c'est ce dernier qui est en charge de la coordination de ce programme.

*Pour plus d'infos, se rapprocher des co-animations départementales Guid'Asso proches de chez vous.*



# Accompagnement des associations employeuses

Portail régional des formations bénévoles



FORMATION des BÉNÉVOLES  
le PORTAIL RÉGIONAL

**BÉNÉVOLES, ENVIE DE VOUS FORMER ?**

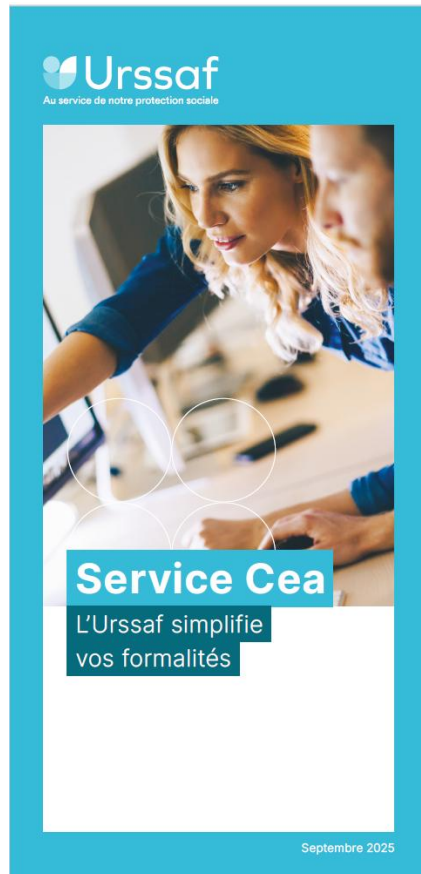
RENDEZ-VOUS SUR

[WWW.FORMATIONS-BENEVOLES-NOUVELLEAQUITAINE.ORG](http://WWW.FORMATIONS-BENEVOLES-NOUVELLEAQUITAINE.ORG)

[www.formationsbenevoles-cvl.org](http://www.formationsbenevoles-cvl.org)

# Outils pour faciliter la gestion de l'emploi associatif

## Chèque Emploi Associatif



En savoir plus sur le service  
« **Chèque Emploi Associatif** »  
et adhérer :

BIENVENUE SUR LE SERVICE CEA



Télécharger  
le dépliant  
d'information  
sur le CEA

## Impact Emploi Association

En savoir plus sur le service  
« **Impact Emploi Association** » :



Vidéo :



Liste des tiers de  
confiance agréés  
par l'URSSAF

**Des questions ?**

**Questions**

**Réponses**



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Cycle 3 · L'emploi associatif**

13h > 14h30

### **7 - Créer, financer et gérer un emploi quand on est une association**

**Mardi 4 novembre 2025**

- Apports juridiques et présentation d'outils facilitant la gestion de l'emploi
- Présentation de quelques financements publics : Cap'Asso, Fonjep, Emplois ANS

### **8 - Pérenniser voire mutualiser l'emploi quand on est une association**

**Mardi 2 décembre 2025**

- Présentation du DLA (dispositif local d'accompagnement)
- Présentation des groupements d'employeurs
- Témoignages de collectivités territoriales ou d'associations

# **Prochain webinaire**

**Mardi 2 décembre – 13h à 14h30**

**Pérenniser voire mutualiser  
l'emploi associatif**

Pour s'inscrire





**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Cycle 4 · L'engagement associatif** 13h > 14h30

### **9 - État des lieux de l'engagement bénévole**

**Mardi 6 janvier 2026**

- État des lieux de l'engagement bénévole : chiffres clés, défis et enjeux
- Les dispositifs qui existent pour soutenir l'engagement et la participation

### **10 - Quels leviers ont les collectivités pour favoriser l'engagement bénévole**

**Mardi 3 février 2026**

- Échanges de bonnes pratiques
- Rappel sur les dispositifs structurants : labellisation Guid'Asso, déclinaison territoriale de la charte d'engagements réciproques, organisation d'assises locales de la vie associative, accueil de formations de bénévoles.